

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
HERAULT

Délibération 2023/12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 3 février 2023**

Date de la convocation : 30/01/2023
Date d'affichage : 30/01/2023
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres votants par procuration : 0
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12
POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 (C Noharet, D Zaragoza)

Objet de la délibération : SINISTRE PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS

L'an deux mil vingt-trois et le trois février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Estelle BONNIO, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : /

Absents excusés : Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Patrick LOUX,

Quorum : 12/15

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Considérant que le service technique a accidentellement endommagé un véhicule garé sur la place des Anciens Combattants lors de la taille des arbres,
Considérant que la peinture du véhicule Dacia Duster immatriculé EZ-614-GV appartenant à un particulier stationné sur la place a été éraflée lorsque l'échelle du service technique est tombée,
Considérant que le coût des réparations est de 406.80 € TTC,
Considérant que l'assurance de la mairie a été saisie mais que ces derniers demandent des pièces complexes à fournir et qu'une franchise de 300 € sera déduite,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le paiement de la facture d'un montant de 406,80 € TTC à Carrosserie AD des Tanes Basses pour la réparation du véhicule Dacia Duster immatriculé EZ-614-GV,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 09/02/2023
034-213401979-20230203-DE_2023_012-DE